



Bruxelles : 126 bte 12, Av. des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles Tel.: 02/245.46.95 Fax.: 02/215.12.78  
 Mons : Parc Initialis - 2, Av Descartes - 7000 Mons Tel.: 065/ 32.15.51 Fax.: 065/ 32.15.77  
 Liège : 63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe Tel.: 04/234.17.00 Fax.: 04/234.17.80

Banque : 340-0298168-28 T.V.A. BE 406.671.312

- CONFIDENTIEL -

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION**

Rapport N° : ..... Personne(s) responsable(s) de l'exécution du travail  
 Date du contrôle : 14 Octobre 2003 Nom-Prénom : M<sup>r</sup> L. MUTA  
 Propriétaire nom-Prénom : ..... N° T.V.A/N° C. Ident. : .....  
 Adresse : ..... Adresse de l'installation : Damaux de Balleux  
 ..... PETITE-SALLE

Type de contrôle :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension, effectué sur base des prescriptions du RGIE Art.: 270.
- B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution - A.R. du 01.07.1992.

Type d'installation :

(Unité d'habitation) (Unité de travail domestique) (Parties communes) (Autres ..... ) Art. 86 ou 87 :  
 Distributeur : C.C.F.P.T.R.A.B.C.L. Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 2 x 230 V  
 Alimentation tableau princ. : ..... 16 ..... mm<sup>2</sup>. Protection raccordement : 50 A.  
 Colonne d'alimentation : ..... X ..... mm<sup>2</sup>. Interr-Sect. Général ..... A.  
 Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 19 R<sub>1</sub> = 13 Ohm(s) R<sub>TOT</sub> = 10 Mégohm(s)

Différentiel	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés
A	63		0.300	Tous	63		0.03	5				
B												

Type de contrôle : A

Type de contrôle : B

Circuits	Protections	Sections	Installation	Circuits	Protections	Sections	Installation
			Nombre PC : II+T IV+T				Nombre PC : II+T IV+T
			Nombre PL :				Nombre PL :
			Arrivées :				Arrivées :
			Type Chauffage :				Type Chauffage :
			Divers :				Divers :

INFRACTIONS : ( voir code au verso ) ..... Non

Remarques : Salle de bain/douche : l'installation sanitaire n'est pas réalisée au jour du contrôle.  
 Liaisons équipotentielles principales/Secondaires : non visibles - existent sur déclaration du responsable du travail  
 - installées - non connectées.

Le différentiel général  était  a été plombé  les schémas ont été signés  n'ont pas été signés.  
 Conclusion a) : l'installation est  n'est pas conforme aux prescriptions légales.  
 Conclusion b) : l'installation est  n'est pas conforme aux prescriptions légales. Prochaine visite : 20.10.03

L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. L'Organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le ..... afin de vérifier l'élimination des infractions constatées.

N.B. : En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où les infractions subsisteraient, une copie du Procès Verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276/2 à l'administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

L'agent visiteur (nom+signature) ..... Le client (nom + signature) .....  
 Pr. C.I.B. Hiroux